



KINNEAR'S MILLS

AVIS PUBLIC

Avis public est, par la présente donné par la soussignée, Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Kinnear's Mills, que :

Le règlement numéro 475 concernant les redevances éoliennes pour l'année 2015 a été adopté par le Conseil municipal à sa réunion ordinaire du 2 mai 2016.

Toute personne qui désire en prendre connaissance peut le faire au bureau municipal aux heures d'ouverture de celle-ci.

Donné à Kinnear's Mills, ce 3 mai 2016.

Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Kinnear's Mills, 120, rue des Églises, certifie que j'ai publié le présent avis public en conformité avec l'article 431 du *code municipal*.

Signé à Kinnear's Mills à 8 h 30 ce 3 mai 2016.

Signé : Claudette Perreault

Claudette Perreault

Directrice générale et secrétaire-trésorière